

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09378

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 27650

VIRGINIE TOCHE

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

10 MEDIAS SAS
123, rue Jules Guesde
92300 LEVALLOIS PERRET

Paris, le 2 janvier 2018

Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Monsieur le Président,

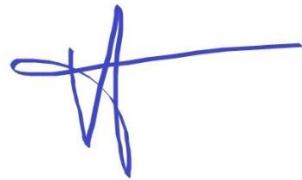
Dans le cadre de la survenance d'une incompatibilité, j'ai le regret de vous présenter ma démission de mes fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et ce à compter de la réception de la présente.

J'informe votre Commissaire aux Comptes titulaire et je vous demande, en conséquence, de mettre à jour l'extrait K-bis de la société que vous représentez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Virginie TOCHE

Commissaire aux Comptes



44, rue Ginoux 75 015 PARIS
Tel : 01 70 64 14 92 / 06 20 37 22 37
Email : Virginietoche@artesexpertise.fr

10 MEDIAS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 3.250.000 €
Siège social : 123, rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS PERRET
508 354 453 - RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DU PRESIDENT DU 4 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le quatre janvier,
A seize heures,

Au siège social

Le soussigné,

Monsieur Michel MOULIN
Demeurant 8 rue Decamps – 75116 Paris

Agissant en qualité de Président de la Société **10 MEDIAS**, sus-désignée,

Rappelle que Madame Virginie TOCHE lui a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléante, par lettre en date du 2 janvier 2018, pour convenances personnelles.

A pris la décision unique suivante relative à :

➤ la constatation de la démission de la Commissaire aux Comptes Suppléante.

UNIQUE DECISION

En conséquence, il prend acte de la démission de Madame Virginie TOCHE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléante, à compter de ce jour, et la remercie pour les services qu'elle a rendus jusqu'à cette date à la Société dans le cadre dudit mandat.

En application de l'article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce, il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement de Madame Virginie TOCHE, dans la mesure où notre Commissaire aux Comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle.

De tout ce que dessus, le Président a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Michel MOULIN
Président